



Schweizerische Kommission für die Erhaltung von Wildpflanzen
Commission suisse pour la conservation des plantes sauvages
Commissione svizzera per la conservazione delle piante selvatiche

Secrétariat: S. Rometsch, Changins, CP 1012, 1260 Nyon 1, 022/ 363 47 28, sibylla.rometsch@acw.admin.ch

Suivi d'espèces rares et menacées avec l'aide de bénévoles
(« Monitoring avec bénévoles »)

Document destiné aux bénévoles

1. Tâches à effectuer

- 1.1 Avant de débiter le suivi, les bénévoles doivent avoir participé à une excursion de formation avec un expert. La participation à des séances supplémentaires est vivement recommandée.
- 1.2 Pour indiquer le périmètre de la population il faut impérativement utiliser les documents fournis par l'expert.
- 1.3 Les données sont reportées sur le formulaire spécifique selon les instructions ci-dessous.
- 1.4 Les documents complétés doivent être renvoyés à l'expert.
- 1.5 Deux photos doivent si possible être ajoutées, une vue de la population elle-même et une vue générale de son environnement immédiat.
- 1.6 La population est contrôlée au moins une fois par année.

Remarque : le travail des bénévoles est en général exécuté gratuitement.

2. Instructions pour compléter les formulaires spécifiques

- 2.1 Le périmètre de la population est reporté sur un plan au 1 :1'000^{ème}, et si possible sur une orthophoto. 1m sur le terrain correspond à 1mm sur le plan. Le plan est indispensable à la localisation de la population. Le périmètre est dessiné de préférence avec un feutre rouge dont la couleur résiste à l'eau. Les points fixes servant à repérer la population seront également indiqués sur le plan. D'autres méthodes de repérage sont possibles (GPS, etc.)
- 2.2 L'indication du périmètre sur le plan ou la photo est parfois insuffisante pour retrouver la population (s'il n'y a aucun point fixe pour se repérer, si la population se trouve en forêt, si la pente est très raide etc.). Il faut alors marquer la population, par exemple avec des aimants ou des piquets en bois résistant (chêne, mélèze, etc.). Ces marques doivent figurer sur le plan ou l'orthophoto et sous les remarques du formulaire, ceci avec la plus grande précision possible.
- 2.3 Les données sont relevées au moment défini par l'expert, qui correspond à un stade phénologique bien précis. Plusieurs visites du site sont le plus souvent nécessaires pour arriver au bon moment!

- 2.4 La population est comptabilisée en utilisant l'unité de comptage recommandée. Si possible, on recensera également le nombre de plantes, respectivement de tiges fleuries, par rapport à l'ensemble de l'effectif de la population ou par m²*. Ces données sont précieuses pour estimer l'état de fitness de la population et apportent des informations supplémentaires pour déterminer la période optimale d'observation.
- *ou autre unité de surface
- 2.5 La surface totale de la population est évaluée ou mesurée. Elle est définie par le périmètre de l'ensemble de la population, sans encoches ou indentations (voir le graphique dans les explications du formulaire).
- 2.6 Le recouvrement du sol nu est une indication importante pour évaluer le potentiel de germination et de régénération d'une population. Le pourcentage recouvert par le sol nu doit donc être estimé. Un graphique figurant dans les explications du formulaire est destiné à faciliter cette estimation : les champs en noir représentent un pourcentage de recouvrement de la surface totale (p.ex. % de sol nu ou % de recouvrement par des mousses et de la litière)
- 2.7 Si possible, on comptabilisera les individus juvéniles selon les indications fournies par l'expert
- 2.8 La hauteur maximale et moyenne de la végétation est relevée, selon la station avec ou sans la strate arborée. Cette donnée permet de suivre des modifications telles qu'une augmentation du recouvrement total de la végétation ou un embuisonnement du site pouvant compromettre l'avenir de l'espèce. Si l'on remarque au-delà du périmètre de la population des modifications de la végétation environnante, celles-ci doivent être reportées sous la rubrique « remarques particulières ».
- 2.9 Les menaces pesant sur la population sont évaluées. Les menaces spécifiques figurant sur le formulaire sont cochées si elles sont relevées *de visu*. D'autres types de menace constatés sur place peuvent être ajoutés. Des interventions légères jugées nécessaires pour favoriser la population peuvent être effectuées immédiatement par le/la bénévole et doivent être indiquées sur le formulaire. Si des mesures de protection plus lourdes ou impossibles à réaliser lors du relevé s'avéraient nécessaires, il faut en informer l'expert le plus rapidement possible.
- 2.10 Sous « remarques particulières » figure tout ce qui peut frapper le/la bénévole sur le terrain, comme une forte avancée ou un fort recul de la population, l'attaque de parasites, la progression d'une maladie, la présence de plantes envahissantes ou une modification quelconque aux alentours de la population. Des indications supplémentaires peuvent être ajoutées au dos du formulaire ou sur des feuilles annexées.